

RÈGLEMENT 2026/2027 : 1ère DEMANDE DE LICENCE, RENOUVELLEMENT, MUTATION, CARTE CLUB

RAPPEL IMPORTANT :

- **Délai légal** : Les détenteurs de la licence 2026/2027 ont jusqu'au **30/09/2026** pour effectuer leur renouvellement (cachet de la poste ou date d'envoi sur internet faisant foi). Toute demande effectuée après cette date sera classée sans suite et sans rappel de l'intéressé.
- **Certificat médical** : Pour toute demande de renouvellement, le Certificat Médical doit être en cours de validité sur EDEN.

DEMANDE :

- Toute demande, de nouvelle licence, renouvellement, mutation ou carte club, doit être effectuée via l'imprimé "Bulletin d'adhésion" disponible sur le site SSLT (16/08) ou à retirer auprès des Directeurs de tir (05/09).
- **Nouveauté 26/27** : un bulletin d'adhésion existe pour chaque cas rencontré : Renouvellement, 1ère demande Adulte, 1ère demande Enfant, Mutation en cours de saison ou non, Carte club.
- Les pièces justificatives mises à disposition doivent être **obligatoirement** en cours de validité (toute pièce justificative manquante ou erronée fera automatiquement rejeter la totalité du dossier).
- Si un dossier avec une pièce manquante est représenté, la date retenue sera celle de la 2ème demande (date butoir : 30/09/26).
- Le format de photo doit être identique au format de la carte d'identité, passeport ou carte vitale.
- Si le nouvel adhérent est mineur, les **2 représentants légaux** doivent **obligatoirement** fournir l'imprimé d'Autorisation Parentale (dispo sur le site SSLT ou à retirer auprès des Directeurs De Tir) dûment complété.

MUTATION :

- En cas de mutation entrante, la lettre de sortie du précédent club signée par son Président doit être fournie. Si cela s'avère impossible, le demandeur devra joindre un courrier précisant les raisons de son postulat (rapprochement kilométrique, mutation professionnelle, déménagement., raison sportive, etc...).
- Si vous avez déjà été licencié à la FFT, même très anciennement, vous devez le signaler lors de votre demande (si possible précisez votre ancien n° de licence).
- En cas de mutation sortante, en informer **obligatoirement** le Président de la SSLT ainsi que le Responsable des licences.

CARTE CLUB :

- Il est **obligatoire** de fournir la photocopie de la licence en cours de validité du club de rattachement principal.

ENVOI :

- Tous les dossiers accompagnés des pièces justificatives doivent être envoyés par voie informatique à l'adresse mail suivante : licence.sslt87@sfr.fr
- Pour les personnes ne disposant pas de matériel informatique (1), l'envoi postal reste possible à l'adresse du siège indiquée sur l'entête du bulletin d'adhésion (aucun dépôt ou paiement aux Directeurs De Tir n'est accepté)

(1) : Pour ces personnes, est également accordée une aide pour la remontée du Certificat Médical sur EDEN.

DUPLICATA :

Les demandes motivées de duplicata de licence sont à envoyer par voie informatique à l'adresse suivante : licence.sslt87@sfr.fr
Le duplicata sera envoyé par messagerie au demandeur.

ATTESTATION pour C.E :

La nécessité d'une attestation pour le CE devra être demandée par mail à l'adresse net suivante : licence.sslt87@sfr.fr, **en précisant le moyen de paiement, la date et le montant.** Ces dernières seront envoyées par messagerie au demandeur.

PAIEMENT :

- Il n'existe pas de tarif au prorata temporis entre la date de demande de licence et la fin de l'année sportive. Le tarif est toujours considéré "plein".
- Pour les nouveaux adhérents, le tarif de la licence et du droit d'adhésion est cumulé. **Le règlement de la totalité de la somme se fait uniquement par chèque.**
- Il est possible de payer en totalité ou en partie la licence par chèque ANCV, CAF, CHEQ'UP, CHEQ'LIRE, COUPONS SPORT jusqu'au 31/12 (à noter que pour l'ANCV, la somme versée devra être majorée de 3%, simple répercussion de la taxe de l'organisme).
- Pour les virements, les références bancaires de la SSLT sont indiquées sur le bulletin d'adhésion :

IMPORTANT : bien indiquer les noms et prénoms ou la notion de licence SSLT dans les références du virement.

- Pour les envois par voie postale, le chèque est à libeller à l'ordre de la S.S.L.T.
- Le paiement en espèces est accepté exceptionnellement après accord du Responsable (07.87.13.87.40). Un RDV avec le Trésorier devra être fixé, dans ce cas nécessaire pour l'encaissement.
- Le paiement en 2 fois (hors espèces) est également possible exceptionnellement après accord du responsable (07.87.13.87.40) et avec une valeur minimum du premier versement de 120€ (cent vingt euros).

DELAI :

- Le traitement des demandes effectuées par voie informatique sera effectué journallement.
- Le traitement des demandes effectuées par voie postale ne pourra être effectué qu'avec un décalage dû au relèvement hebdomadaire de la boîte aux lettres.

GENERALITES :

- L'année sportive débute au 01/09 de l'année N jusqu'au 31/08 de l'année N+1, la validité de la licence suit cette règle + 1mois (délai du renouvellement).

N.B : En cas de demande administrative en cours auprès des structures étatiques, il vous sera demandé de fournir la nouvelle licence.

- La licence n'est plus envoyée par le club. Chaque tireur doit la télécharger via EDEN et, soit l'enregistrer sur son téléphone portable ou tablette, soit l'imprimer.

- Une fois votre licence téléchargée sur EDEN, bien penser à également la déposer sur le SIA (Mon profil → Gestion de compte → Informations du compte → Modifier les informations du compte → Modifier ma licence de tir → Importer).

- Pour toute demande de renseignement sur les licences avec message sur le répondeur du Responsable (07.87.13.87.40) : Merci de décliner de manière claire et audible, son nom, son prénom, et son numéro de téléphone pour le rappel ainsi que les horaires éventuels de disponibilité.